

Image not found or type unknown



SOMMAIRE : [Actus régionales](#) / [Appel à projet](#) / [Veille législative](#) / [Actus sociales](#) / [Agenda](#)

Flash n°24 du 14
Juillet 2021

ACTUS REGIONALES

Flash

Publié le 13 Juillet 2021

Pendant la période estivale, le service "Offre d'emploi" est suspendu, vous pourrez de nouveau saisir sur le formulaire d'offre d'emploi dès le 16 août 2021. Les nouvelles offres seront en ligne et paraîtront dans le prochain Flash du 31 Août 2021.

Toute l'équipe du CREA Hauts-de-France vous souhaite un bel été.

Crédit Image : [Freepik](#)

NeurodeV prépare sa rentrée !

Publié le 13 Juillet 2021

NeurodeV renforce la coordination des acteurs autour du parcours de soins et souhaite rendre plus lisibles les missions de chacun.

Nous vous proposons donc de nous adresser les coordonnées de votre établissement, service, dispositif, école, etc. - d'y ajouter un lien URL, une plaquette ou encore quelques lignes sur vos missions.

Ces informations rejoindront le nouveau site internet pour une meilleure information à destination de tous : familles et partenaires.

Une adresse unique : infopartenaire@neurodev.fr

Merci à tous pour votre engagement !

L'équipe NeurodeV

[ARS HdF] - Semaine de la sécurité des patient - Prix Qualité 2021

Publié le 13 Juillet 2021

La semaine de sécurité des patients est une campagne annuelle de communication dont l'objectif est de sensibiliser professionnels et usagers aux réalités concrètes des risques en santé et de leur montrer comment chacun peut, par son action individuelle, contribuer à une meilleure sécurité des soins.

Dans le cadre la Semaine de la sécurité des patients (SSP), l'ARS Hauts-de-France renouvelle la remise d'un prix Qualité, initié en 2019.

Ce prix vise à valoriser l'engagement de professionnels de santé des établissements sanitaires, des établissements médico-sociaux et des structures de 1er recours dans la mise en œuvre de démarches innovantes sur le sujet de la qualité et de la sécurité des soins.

Trois prix de 5000 € et trois prix de 3000 € par projet seront attribués aux gagnants par un jury, selon différents critères, précisés dans le règlement intérieur.

La remise des prix se déroulera pendant la Semaine Sécurité du Patient. La date et le lieu vous seront communiqués ultérieurement.

Si vous souhaitez candidater au prix Qualité, téléchargez, complétez et transmettez le formulaire, pour le 30 septembre 2021, dernier délai, à l'adresse suivante : ARS-HDF-DOS-AMELIORATION-EFFICIENCE@ars.sante.fr.

[Pour en savoir plus](#)

source : ARS HdF, 7 juillet 2021

[Le Nord] - Dispositif Atout'âges : appel à candidatures

Publié le 13 Juillet 2021

Atout'âges est un dispositif destiné à promouvoir des actions intergénérationnelles pour les seniors à domicile ou résidant en structure type résidence autonomie ou en EHPAD. Cette action est mise en place en partenariat avec les communes signataires de la convention départementale de lutte contre l'isolement des aînés et des plus fragiles en situation de handicap.

Il concerne les jeunes de 18 à 25 ans qui souhaitent s'impliquer dans une action intergénérationnelle pour concrétiser un projet personnel (permis de conduire, financement d'études...).

Avec Atout'âges, le Département propose aux jeunes de bénéficier d'un coup de pouce financier de 500 euros en contrepartie d'un engagement de 50 heures minimum en faveur des seniors de 60 ans et plus. Les communes assurent la mise en relation des jeunes avec les personnes âgées.

Le Département entend ainsi :

soutenir les personnes fragilisées par la crise sanitaire liée au Covid 19
encourager les initiatives intergénérationnelles favorisant les échanges et le maintien des liens sociaux
valoriser l'engagement citoyen des jeunes

Les candidatures peuvent être déposées sur la plateforme Nord initiatives jusqu'au 15 juillet 2021

[Pour en savoir plus](#)

Source : Le Nord, 05 juillet 2021

APPEL À PROJET

Les 1000 premiers jours, là où tout commence

Publié le 13 Juillet 2021

La période des 1000 premiers jours de l'enfant est particulièrement sensible pour le développement de l'individu. L'ARS Hauts-de-France et la DREETS lancent un appel à projets, auprès des CHRS, pour valoriser des projets locaux à destination des jeunes enfants et de leurs parents.

Le Projet régional de santé (PRS) des Hauts-de-France 2018 -2023 a inscrit le renforcement de l'accès à la prévention et le repérage des facteurs de risque pour le développement des enfants dès la naissance, comme un axe prioritaire. Sa mise en œuvre s'appuie sur le soutien à la parentalité et aux actions d'aide aux parents à interagir de façon directe avec leurs enfants. Il s'agit ainsi d'éviter le développement de troubles du neuro-développement et de favoriser les compétences psycho-sociales des enfants dès la naissance.

Compte tenu du niveau financier modéré de l'appel à projet (200 000€) et de son caractère ponctuel, l'objectif principal retenu par la DREETS et l'ARS des Hauts de France porte sur l'aménagement des lieux et de l'offre à destination des jeunes enfants et de leurs parents pour favoriser l'éveil culturel et artistiques des tout-petits, notamment des plus défavorisés. Les CHRS sont les structures visées.

Le montant minimum du projet est fixé à 30 000€.

Les projets peuvent être déposés jusqu'au vendredi 20 août 2021, sur cette plateforme :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ars-dreets-hdf-appel-a-projet-1000-premiers-jours>

[Plus de détails.](#)

Aide aux aidants

Publié le 13 Juillet 2021

La CNSA lance un appel à projets visant à développer des plateformes pédagogiques de soutien et de formation à distance pour les proches aidants de personnes âgées ou handicapées.

Les plateformes pourront être de deux types : soit des plateformes accessibles à tous, partout, tout le temps, dites en « open source », soit des plateformes d'apprentissage de type « MOODLE » qui nécessitent une inscription préalable des participants, un engagement pédagogique.

Elles proposeront gratuitement aux proches aidants :

un parcours progressif de formation, qui pourra être de type e-learning individuel ou prendre la forme de classes virtuelles en petits groupes. des contenus de sensibilisation, comme des capsules vidéos ou des webinaires (disponibles également en replay sur un site dédié) ; des actions de soutien à travers la constitution de groupes de pairs à distance (type « groupes de paroles virtuels », groupes de « co-développement ») ou de conseils personnalisés.

Les contenus porteront sur la connaissance, la compréhension des effets de la maladie ou du handicap sur la relation et la vie quotidienne, la prévention des risques d'épuisement et d'isolement de l'aidant...

Vous souhaitez répondre à l'appel à projets « plateformes pédagogiques pour les proches aidants » ? Envoyez votre dossier par courrier et par voie électronique au plus tard le 30 septembre 2021

Étape 1 : dépôt par voie électronique

Déposez votre candidature en écrivant à : AAPaidants2021@cnsa.fr

Étape 2 : envoi par courrier avec accusé de réception des pièces demandées à l'adresse suivante :

CNSA

Direction de la compensation

Pôle PPI – AAP 2021 Aidants

66, avenue du Maine, 75682 Paris cedex 14

Tout dépôt au-delà de la date de clôture précisée ne sera pas pris en compte.

Les porteurs de projet pourront adresser leur demande de renseignements par voie électronique à AAPaidants2021@cnsa.fr

[Cahier des charges et dossier de candidature](#)

Appel à projets 2021 "Maisons Sport-Santé"

Publié le 13 Juillet 2021

Le ministère chargé des Sports et le ministère des Solidarités et de la Santé publient le cahier des charges du troisième appel à projets pour la reconnaissance des Maisons Sport-Santé dans le cadre de la Stratégie Nationale Sport Santé 2019-2024.

Il s'agit d'une mesure « phare » de la Stratégie Nationale Sport Santé 2019-2024, qui a comme objectif que le plus grand nombre de personnes intègre la pratique d'une activité physique et sportive à son quotidien, de manière régulière, durable et adaptée pour améliorer l'état de santé de la population. L'objectif est la reconnaissance de 500 Maisons Sports-Santé à l'horizon 2022.

Les Maisons Sport-Santé réunissent des professionnels de la santé et du sport et s'adressent notamment à des personnes en bonne santé qui souhaitent (re)prendre une activité physique et sportive avec un accompagnement spécifique ainsi qu'à des personnes souffrant de maladies chroniques nécessitant, sur prescription médicale, une activité physique adaptée, sécurisée et encadrée par des professionnels formés.

Ces espaces peuvent être des structures physiques intégrées au sein d'une association, d'un hôpital, d'un établissement sportif ou des plateformes digitales.

Le présent cahier des charges vise à définir les conditions de la reconnaissance ministérielle des Maisons Sport-Santé sur l'ensemble du territoire national.

Ce troisième appel à projets s'inscrit dans la dynamique enclenchée par les deux premiers appels à projets « Maisons sport-santé » de 2019 et 2020, qui ont permis la reconnaissance par le ministère chargé des Sports et le ministère des Solidarités et de la Santé de 287 Maisons Sport-Santé (dont 149 en 2020) sur tout le territoire français.

Le dépôt de candidatures à ce 3e appel à projets est ouvert jusqu'au 15 septembre

[Plus de détails.](#)

Appel à Projet 2021 « Réduction des Inégalités Sociales de Santé »

Publié le 13 Juillet 2021

La crise sanitaire liée à la COVID 19 a confirmé la persistance, voire l'aggravation des inégalités en santé, notamment à travers la surmortalité constatée dans certains territoires. Plusieurs facteurs sociaux et territoriaux ont été mis en avant : les conditions de logement, l'accès aux transports, l'offre de soins du territoire, les conditions de travail, l'éducation à la santé, l'environnement.

Les projets retenus et financés devront s'inscrire dans l'une des orientations suivantes:

L'accès et maintien dans le logement. L'appui aux parcours complexes pour les personnes en grande précarité. La périnatalité, le soutien à la parentalité et l'accompagnement des mères isolées. Les jeunes en insertion sociale et /ou professionnelle.

Les projets retenus et financés devront respecter les objectifs suivants:

S'appuyer sur des collaborations et des partenariats existants avec des acteurs œuvrant en intersectorialité. Viser le renforcement de la coopération des acteurs des champs du logement, de

l'emploi, de l'insertion et de la santé. Permettre des interventions et des accompagnements auprès des personnes en situations de précarité notamment par l'aide à la navigation dans le système de santé. Permettre le renforcement de la capacité d'agir et la participation citoyenne. Permettre de développer des actions nouvelles ou innovantes en les accompagnants d'une évaluation externe (impact de l'action sur les bénéficiaires, identification des fonctions clés permettant la réplique de l'intervention et sa généralisation...). Mobiliser des co-financements dans la logique d'approche intersectorielle.

Des projets d'envergure, partenariaux ou interinstitutionnels, structurant à l'échelle d'un territoire ou d'un public sont attendus.

Les projets peuvent avoir une durée prévisionnelle de 1 à 3 ans maximum et devront apporter la garantie d'une mise en œuvre dès l'obtention des financements de l'ARS.

La date limite de dépôt des projets est fixée au 4 octobre 2021 à 18 h

Le dépôt des dossiers complets est à réaliser par mail à l'adresse suivante : ars-hdf-inegalites-de-sante@ars.sante.fr

[Cahier des charges.](#)

Appel à projets - Programme «ESMS numérique»

Publié le 13 Juillet 2021

Le présent appel à projets vise à financer des projets destinés à accompagner le développement d'usages de services numériques aux seins d'établissements médico-sociaux.

Les projets éligibles doivent permettre d'informatiser le dossier usager avec une solution conforme au cahier des charges national et de garantir la mise en conformité à la doctrine technique du virage du numérique en santé.

Tous les projets devront mettre en œuvre l'interopérabilité du DUI :

Avec au moins deux services socles (MSSanté, DMP ou e-prescription) pour les ESMS médicalisés, Pour les ESMS non médicalisés, la solution logicielle pourra être interfacée à une plateforme régionale de coordination (plateforme e-parcours) et à la messagerie sécurisée de santé. Dans tous les cas, ces projets permettront d'identifier de nouveaux usages et de vérifier l'intégration des référentiels socles et de l'INS dans les solutions.

Au regard des disparités de déploiement du numérique dans le secteur médico-social, le soutien des crédits d'amorçage s'organisera de manière différenciée :

Projet d'acquisition et de déploiement de solution DUI dans les ESMS n'en disposant pas encore ou en remplacement d'un DUI existant non conforme ou inadaptable
Projet de mise en conformité des solutions DUI au cadre technique de référence
Prestations spécifiques pour les grappes de petits organismes gestionnaires
Projet de déploiement

Tous les ESMS mentionnés à l’art L.312-1 du CASF sont éligibles au temps 2 de la phase d’amorçage, y compris les ESMS financés exclusivement par les conseils départementaux.

Une réunion régionale de présentation et d’information en visio conférence avec la CNSA se tiendra le mardi 14 Septembre 2021 à 10 h .

[Déposez votre candidature et créez votre compte](#)

[Plus de détails](#)

VEILLE LEGISLATIVE

Veille au 13 juillet 2021

Publié le 13 Juillet 2021

HCTS

Décret no 2021-884 du 2 juillet 2021 portant renouvellement du Haut Conseil du travail social

[JORF n°0153 du 3 juillet 2021](#)

Travail

Décret n° 2021-918 du 9 juillet 2021 relatif à la déclaration relative à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

[JOURNAL OFFICIEL, n°2160, 2021-07-11](#)

Décret n° 2021-909 du 8 juillet 2021 relatif aux modalités de suivi de l'organisation du travail des salariés des lieux de vie et d'accueil

[JORF n°0158 du 9 juillet 2021](#)

COVID-19 – Crise sanitaire

Décret n° 2021-919 du 9 juillet 2021 modifiant le décret n° 2020-764 du 23 juin 2020 relatif aux conditions d'ouverture et de continuité des droits à certaines prestations familiales dans le contexte de l'épidémie de covid-19

[JORF n°0160 du 11 juillet 2021](#)

Arrêté du 9 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

JORF n°0160 du 11 juillet 2021

Arrêté du 8 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

JORF n°0158 du 9 juillet 2021

Décret n° 2021-910 du 8 juillet 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

JORF n°0158 du 9 juillet 2021

Arrêté du 7 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

JORF n°0157 du 8 juillet 2021

Décret no 2021-901 du 6 juillet 2021 relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Convertisseur de certificats »

JORF n°0156 du 7 juillet 2021

Arrêté du 6 juillet 2021 modifiant l'arrêté du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire

JORF n°0156 du 7 juillet 2021

INSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N° SG/2021/117 du 7 juin 2021 relative au plan de lutte contre l'épidémie de la COVID-19 au cours de la période estivale.

ACTUS SOCIALES

[HAS] Améliorer l'accompagnement des enfants à la sortie des dispositifs de protection de l'enfance

Publié le 13 Juillet 2021

La Haute Autorité de santé publie une recommandation de bonne pratique sur l'amélioration de l'accompagnement des enfants à la sortie des dispositifs de protection de l'enfance.

Les mesures de protection de l'enfance sont par nature temporaires : si les conditions de sécurité et de développement de l'enfant sont réunies, la décision d'un retour de l'enfant au domicile des parents s'impose.

Pour autant, le retour en famille peut occasionner une rupture ou un risque de remplacement.

Or, si la loi affirme la nécessité d'un accompagnement des sorties de placement, elle n'en définit pas

les modalités opérationnelles.

L'objectif principal de cette recommandation est de fournir aux professionnels une démarche méthodologique et pratique qui permette de sécuriser le retour en famille.

La HAS émet quelques principes pour un retour sécurisé et énonce en trois phases de façon chronologique le processus d'accompagnement au retour.

Argumentaire

Processus d'accompagnement au retour en famille - Synthèse

Recommandation

Source : HAS, 12 juillet 2021

[HAS] - Recueil de l'expérience et de la satisfaction des personnes en EHPAD et en structures du handicap

Publié le 13 Juillet 2021

En 2018, le ministère des Solidarités et de la Santé et le secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées ont missionné la Haute Autorité de Santé (HAS) pour mener une enquête en vue de recueillir l'expérience et la satisfaction des résidents en EHPAD et des personnes en situation de handicap faisant l'objet d'un accompagnement par un établissement ou un service.

La HAS a testé le questionnaire et les modes de recueil à l'aide d'une étude pilote menée début 2020 dans 9 EHPAD et 18 structures du secteur du handicap.

L'objectif principal est d'évaluer la faisabilité et les conditions de déploiement national d'une enquête visant à mesurer la satisfaction des personnes accompagnées.

Suite à cette enquête pilote, la HAS préconise un recueil de satisfaction en face à face pour les résidents en EHPAD. A l'inverse, l'usage du téléphone et d'internet sera privilégié pour les usagers d'ESAT.

Résultats de l'enquête

Source : HAS, 9 juillet 2021

[FIPHFP] Rôle du Référent handicap

Publié le 13 Juillet 2021

Le référent handicap est la personne ressource qui va permettre de déployer avec succès la politique

handicap défini par l'employeur. Le FIPHPF a réalisé, via son dispositif territorial Handi-Pacte en Île-de-France, une série de 4 mini-films animés sur le rôle du référent handicap, au sein des employeurs publics.

Ces quatre épisodes sont disponibles sur la chaîne youtube de la FIPHPF :

Episode 1 - [Introduction sur le rôle du référent handicap](#)

Episode 2 - [Le pilotage](#)

Episode 3 - [La gestion administrative](#)

Episode 4 - [La sensibilisation](#)

Source : FIPHPF, 6 juillet 2021

[Fondation Médéric Alzheimer] Interventions non médicamenteuses et maladie d'Alzheimer

Publié le 13 Juillet 2021

La Fondation Médéric Alzheimer publie un nouveau guide pratique dans lequel elle présente 10 interventions non médicamenteuses (INM) sous forme de fiches pratiques.

Issu d'un travail collaboratif et participatif entre professionnels, universitaires, personnes malades et aidants, ce guide présente les principales interventions non médicamenteuses (INM) à proposer aux personnes vivant avec la maladie d'Alzheimer, telles que des programmes d'activités physiques adaptées, d'art-thérapie, d'interventions assistées par l'animal, d'interventions basées sur la danse, de musicothérapie, de réhabilitation cognitive, de thérapie par la reminiscence et de thérapie par la stimulation cognitive.

[Guide](#)

Source : Fondation Médéric Alzheimer, 6 juillet 2021

[Comité consultatif national d'Éthique] - Éthique et santé publique

Publié le 13 Juillet 2021

L'avis du Comité consultatif national d'Éthique sur l'éthique et la santé publique vise à définir un cadre sur les questions de santé complexes qui se posent notamment avec la pandémie de la COVID-19.

L'objectif de cet Avis 137 du CCNE est triple : montrer que l'ensemble de ces problèmes peut se définir par la notion de la santé publique ; montrer que l'on doit s'orienter de manière éthique et donc

définir les repères éthiques généraux des choix de santé publique ; montrer enfin que la mise en œuvre de ce cadre général suppose des institutions et une participation citoyenne.

Avis 137

Source : Comité consultatif national d’Ethique, 7 juillet 2021

[Comité consultatif national d’Ethique] - L’évolution des enjeux éthiques relatifs au consentement dans le soin

Publié le 13 Juillet 2021

Le Comité consultatif national d’Ethique s’est penché dans son avis 136 sur la question de l’évolution des enjeux éthiques relatifs au consentement dans le soin.

« La notion de consentement a évolué ces dernières années sous l’effet de situations nouvelles engendrées par les progrès de la médecine et des techniques et par la confrontation des personnels du soin et du social à de nouvelles vulnérabilités. De nouvelles questions éthiques doivent être posées, une réflexion renouvelée engagée. C’est l’objet de l’Avis 136 du CCNE «L’évolution des enjeux éthiques relatifs au consentement dans le soin », centré sur les personnes vulnérables. »

Le CCNE émet des recommandations au terme de cet avis notamment renforcer le poids de la personne de confiance et celui de la place du consentement dans les établissements et services sanitaires et médico-sociaux.

Avis 136

Source : Comité consultatif national d’Ethique , 7 juillet 2021

#FranceRelance : Les mesures dans le secteur du handicap

Publié le 13 Juillet 2021

Le Secrétariat d’état en charge des personnes handicapées fait le point au travers un dossier de presse sur les mesures prises dans le secteur du handicap dans le cadre de France Relance.

Trois axes sont prioritaires dans ce plan de relance :

Favoriser l’emploi des personnes en situation de handicap

85 millions d’euros du plan de relance sont consacrés à la création d’une aide à la mobilisation des

employeurs pour l'embauche des travailleurs handicapés (AMEETH).

Cette aide de 4000 euros maximum s'applique aux embauches réalisées entre le 1er septembre 2020 et le 31 décembre 2021.

Développer l'accessibilité universelle

4 milliards d'euros sont mobilisés pour améliorer l'accessibilité du bâti, et 120 millions d'euros sont consacrés à l'amélioration de l'accessibilité des transports pour les personnes à mobilité réduite. Un milliard sera investi dans la transformation numérique de l'État et des territoires afin de renforcer l'accessibilité des services publics numériques.

Investir dans la santé, la recherche et à l'innovation

Les investissements issus du Ségur de la Santé vont permettre de répondre aux besoins spécifiques des personnes handicapées tels que la modernisation des outils numériques en santé, et la rénovation de 65 000 places d'Ehpad.

[Dossier de presse](#)

Source : Secrétariat en charge des personnes handicapées, 8 juillet 2021

École inclusive

Publié le 13 Juillet 2021

Le comité national de suivi de l'École inclusive s'est réuni le 5 juillet 2021 en présence de Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et de Sophie CLUZEL, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées.

Le service public de l'École inclusive a pour objectif d'assurer une scolarité de qualité à tous les élèves, de la maternelle au lycée, en prenant en compte leurs singularités.

En 2021, plus de 400 000 élèves en situation de handicap ont pu être scolarisés, encadrés par 125 500 accompagnants (AESH).

La scolarisation des élèves en situation de handicap se déploie grâce à trois leviers principaux :

un dialogue renforcé avec les familles, des parcours de scolarisation personnalisés, et une formation soutenue par les personnels.

[Communiqué de presse](#)

[Communiqué de presse FALC](#)

Infographie

Infographie FALC

Source : Secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées 6 juillet 2021

Rapport de mission sur les USLD et EHPAD

Publié le 12 Juillet 2021

Les Professeurs Claude JEANDEL et Olivier GUERIN ont remis le 05 juillet dernier à Brigitte Bourguignon, ministre déléguée, chargée de l'Autonomie, leur rapport sur les USLD et EHPAD.

Ce rapport s'appuie sur 25 recommandations qui visent une prise en charge personnalisée et sécurisante au sein des établissements accueillant des personnes en perte d'autonomie. A l'avenir, l'accompagnement prendrait davantage en considération le profil de soins de chaque résident.

Ce rapport s'appuie sur une enquête qui détaille le profil pathologique des résidents en EHPAD et en USLD. Les recommandations visent un rapprochement de ces deux types de structure ainsi qu'une mutualisation entre EHPAD, au sein de groupements territoriaux.

L'objectif de la ministre déléguée est que « ces établissements soient des lieux de soins exemplaires mais aussi des lieux de vie. »

Rapport

Source : Ministère des solidarités et de la Santé, 5 juillet 2021

Proposition de loi - Bienveillance dans l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité et des majeurs protégés

Publié le 12 Juillet 2021

La députée Annie Vidal a déposé le 29 juin une proposition de loi, à l'Assemblée nationale « visant à promouvoir la bienveillance dans l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité et des majeurs protégés, et à lutter contre la maltraitance ». La crise sanitaire « a mis en lumière les situations de vulnérabilité dans lesquelles se trouvent certaines personnes, malades, âgées, handicapées ou majeurs protégés » et « renforcé l'isolement et les phénomènes de maltraitance dont ces personnes sont victimes, à domicile ou en établissement ».

Le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) a identifié quatre « modes-types de

maltraitance » :

L'acte individuel et conscient qui mérite une sanction. L'acte individuel involontaire qui peut être dû à un manque de formation. Situation de maltraitance collective et consciente » issue de l'organisation et d'un dysfonctionnement collectif. Situation collective non consciente « qui échappe au regard de tous »

Cette proposition de loi prévoit une simplification du signalement des actes de maltraitance.

Les établissements et services qui accompagnent les personnes seraient soumis à un bilan réalisé au moment de la réécriture du projet d'établissement sur les conditions de vie des résidents, l'organisation et le fonctionnement de l'établissement et les éventuels incidents signalés.

Le plan de formation devrait intégrer le développement des compétences professionnelles favorisant l'accompagnement bienveillant.

Plusieurs mesures concernent les mandataires judiciaires à la protection juridique des majeurs (MJPM) notamment leur mission auprès de la personne et la création d'une charte éthique et déontologique.

[Proposition de loi](#)

Source : Assemblée nationale, 29 juin 2021

AGENDA

Le Colloque International du GNCRA est reporté

Le 03 septembre 2021

Echelle : National

Initialement prévu les 25 et 26 septembre prochain à Lyon, le colloque international est reporté aux 3 et 4 septembre 2021 à la Cité Internationale à Lyon : Trouble du Spectre de l'Autisme. [Affiche](#)

Les informations sont à venir ! Notez les dates dans vos agendas ! [Plus de détails](#)

Observation et accueil de l'expression du jeune enfant en protection de l'enfance

Le 09 septembre 2021

Echelle : National

Le GEPSO organise le 9 septembre 2021 à Mas Paris 13 une journée sur "Observation et accueil de

l'expression du jeune enfant en protection de l'enfance". [Plaquette](#)

Inscription : <https://www.weezevent.com/journeetechnique-gepso>

[Nord] - Information sur les missions de curateur/ tuteur familial

Le 15 septembre 2021

Echelle : En région

Besoin d'information sur la mission de curateur/ tuteur familial ? Besoin de comprendre les démarches à mener dans l'exercice de votre mission ?

Une action d'information collective est organisée au Tribunal judiciaire de Valenciennes :

Mercredi 15 septembre 2021

de 14h à 16h

en salle polyvalente du TI

[Affiche](#)

Renseignements au 0806 80 20 20

Proches aidants : une nécessité en mal de reconnaissance...

Le 23 septembre 2021

Echelle : En région

Vous êtes cordialement invités à participer à la 5ème journée régionale des droits des usagers de la santé sur le thème : Proches aidants : une nécessité en mal de reconnaissance... le jeudi 23 septembre 2021 à Amiens Mégacité [Invitation](#)

Inscription, merci de cliquer [ici](#) (Inscriptions ouvertes jusqu'au 3 septembre)

Assises du CNAEMO

Le 29 septembre 2021

Echelle : National

Les Assises du CNAEMO auront lieu les 29, 30 Septembre et 1 Octobre 2021 au Centre des Congrès Robert Schuman à Metz. [Avant programme.](#)

Pour ces Assises sur le thème de la double vulnérabilité, le Cnaemo a proposé à l'ANCREAI de travailler ensemble une journée de cet événement. Il semblait pertinent d'inclure des réflexions et des actions transversales dans ce double thème. Car l'atout des CREAI (Centres Régionaux d'Etudes, d'Actions et d'Informations pour les personnes en situation de vulnérabilité) se situe dans leur capacité à accompagner les instances de décision des politiques publiques de santé, sociales et éducatives.

Les inscriptions seront ouvertes à partir du Lundi 15 Mars 2021: <http://www.cnaemo.com/assises-nationales-programme.html>

Contact : CNAEMO - 10, rue Baptiste Monnoyer 59000 LILLE - France Tél. : 09 82 35 42 00

« Protection de l'enfant : du temps pour l'enfant ? »

Le 18 novembre 2021

Echelle : En région

Les Assises nationales des établissements publics de la protection de l'enfant « Protection de l'enfant : du temps pour l'enfant ? » auront lieu les 18 et 19 Novembre 2021 à Lille. Dominique Dubois, du CREAI BFC, y interviendra lors du table ronde sur la stratégie pauvreté et les sortants d'ASE.

[Plus de détails.](#)

Save the date : Colloque Handicap mental et maladie d'Alzheimer

Le 02 décembre 2021

Echelle : En région

« Les personnes en situation de handicap ont connu, ces dernières décennies, un accroissement considérable de leur espérance de vie. Elles font donc désormais l'expérience de vieillir et peuvent, au cours de ce vieillissement, développer des pathologies telles que la maladie d'Alzheimer. Les personnes avec trisomie 21, notamment, présentent une prévalence élevée de maladie d'Alzheimer et tendent à déclarer la maladie à un âge précoce. Or si de nombreuses initiatives se sont développées en faveur de l'accompagnement des personnes malades d'Alzheimer et de leurs aidants en population générale, rares sont les actions portées à destination des personnes handicapées mentales confrontées à cette maladie. Les professionnels d'établissements et services médicosociaux sont pourtant amenés à accompagner un nombre croissant de personnes handicapées mentales vieillissantes atteintes par la maladie d'Alzheimer, et ils peuvent être particulièrement démunis pour y faire face.

Afin d'éclairer cette problématique émergente, le CREAI des Hauts-de-France, en collaboration avec le laboratoire CeRIES de l'Université de Lille, organise un colloque le jeudi 2 décembre 2021 au Nouveau Siècle à Lille. (Report du colloque prévu le jeudi 5 Novembre 2020). Par le croisement de

regards et d'expériences de professionnels évoluant dans différents secteurs d'intervention, elle permettra de réfléchir, ensemble, à la construction de modes d'accompagnement adaptés. »

Pré inscriptions auprès de CREAI Hauts-de-France : Contact : Kathy LECLAIRE Par mail : kleclair@creaihdf.org

Le programme sera mis en ligne sur notre site internet prochainement.

OFFRES D'EMPLOI

Chaque semaine, vous pouvez consulter les offres d'emploi en cliquant sur le lien présent dans le mail du Flash Infos.

A tout moment, l'intégralité des offres d'emploi reste disponible sur l'espace Emploi du site internet du CREAI (avec vos identifiants).

Tarifs Offres d'emploi :

Etablissements contribuant au CREAI : gratuit

Etablissements ou structures non contribuant : Première parution 120 €, parution supplémentaire 15 €

Tarifs Abonnement annuel au Flash Info :

Etablissements contribuant au CREAI : gratuit

Etablissements ou structures non contribuant : 145 €

Particulier : 59 €

Les adresses et informations recueillies font l'objet d'un archivage informatique pour une utilisation exclusive par le CREAI Hauts-de-France et ne sont pas cédées à des tiers. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art. 34 de la loi "Informatiques et Libertés" du 6 janvier 1978). Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez contacter le CREAI à l'adresse ci-dessous.

Flash Hebdomadaire édité et imprimé par le CREAI / 54 Bd Montebello / BP 92009 / 59011 Lille Cedex

Tél : 03.20.17.03.03. /Fax : 03.20.17.03.17. / ISSN 0753-6906

Responsable de la publication : Frédéric Ghyselen

Sélection des informations : Laurence Allaëys

Secrétariat de rédaction : Cécile Boulogne

Adresse du site : <http://www.creaihd.fr/>

CREAI du Hauts-de-France

Siège social : 54, Bd Montebello - BP 92009 - 59011 Lille Cedex

Tél. 03 20 17 03 03 - Fax. 03 20 17 03 17
